RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 0A934D48-5ADE-80E5-809C-09C2002C98F3

A S T PROVENCE
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 110 AVENUE DE L'EUROPE
ZI ST HERMENTAIRE - STE ANNE - LE TRIANGLE
83300 DRAGUIGNAN
420 818 395 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1er AOUT 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,
Le 1er AOUT, à 10H00,

Les associés de la Société A S T PROVENCE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :
- Monsieur André MARZOCCHI, titulaire de 425 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Alban MARZOCCHI, titulaire de 25 parts sociales en pleine propriété,
- SAS PROVENCE ELECTRONIQUE SECURITE, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
Représentée par Monsieur MARZOCCHI Alban, Président de la SAS SPERANZA 1993, Associée unique de la SAS PES,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par M. Alban MARZOCCHI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Constatation de la cession de parts entre Messieurs Alban et André MARZOCCHI et la SAS PES et modification de l'article 5 des statuts consécutive,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

Paraphe AM Paraphe MA Paraphe PES

Docusign Envelope ID: 0A934D48-5ADE-80E5-809C-09C2002C98F3

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date à DRAGUIGNAN du 1er Août 2026, portant sur la cession par Messieurs Alban et André MARZOCCHI à la société PROVENCE ELECTRONIQUE SECURITE de 450 parts sociales leur appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 5 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 5 – CAPITAL SOCIAL

Suivant nouvelle cession de parts sociales du 01/08/2026, la nouvelle répartition sociale est la suivante :

LA SAS PROVENCE ELECTRONIQUE SECURITE,	*500 parts sociales*
TOTAL	*500 parts sociales*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

M. André MARZOCCHI

[redacted]

M. Alban MARZOCCHI



SAS PROVENCE ELECTRONIQUE SECURITE
Représentée par M. MARZOCCHI Alban

